

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 29 janvier à 20h à Juvigny
Convocation du 23 janvier

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEACHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARIE Daniel, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Absents excusés : Mmes MM. DUREUIL Brigitte, MARTEAU Mildred, RABLINEAU Jeannine, SORIN Véronique

Présents par procuration : MM. DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. MARIE), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN)

Secrétaire de séance : M. Christian COUPEL

La séance est ouverte à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2025
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

2.1 RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE SERVICE TRANSPORT PUBLIC

M. Le Président présente le rapport annuel 2024 du service de transport public urbain de Bagnoles de l'Orne de Normandie. Le rapport a été transmis aux élus.

Chiffres clés :

2 698 habitants desservis sur la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie

40 801 Voyageurs (40 777 en 2023)

2 Lignes (Ligne Lac et ligne Château)

78494 Kilomètres parcourus en 2024

3 Minibus

342 815€ HT de coût de la prestation

23 289€ de recettes encaissées

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le rapport annuel d'activité 2024 du service de transport public urbain
- autorise le Président à accomplir les formalités nécessaires, notamment transmettre ce rapport aux communes membres pour approbation.

3	CULTURE ET MEDIATHEQUE
---	------------------------

3.1 PROGRAMME ANIMATIONS 2026 DU RIM

Mme la vice-présidente en charge de la culture et de la lecture publique explique que le Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais s'attache constamment à rechercher de nouveaux publics et à proposer des rdv riches culturellement via notamment la mise en place d'animations. En 2025, ce sont plus de 3618 personnes qui ont participé à plus de 157 rdv (ateliers, des rencontres, des spectacles...) sur le thème de l'art.

Le thème retenu pour 2026 est le suivant : « **les sciences** », thème non encore exploré par le R.i.M.

Il sera ainsi proposé au public de nombreuses animations et actions : une résidence d'artistes avec Florent Cordier autour de la thématique du corps, des spectacles dans le cadre des Racont'arts (festival ornaïs de contes), des ateliers (scientifiques avec Les Petits débrouillards, avec un herboriste local, de création de bougies, ateliers floraux, ...), l'accueil d'un planétarium gonflable, la scène ouverte à La Chapelle, un spectacle de conte, des expositions, ... Des rdv habituels viendront également ponctuer l'année (RDV de gens, tricot, crochet, scrabble, tea time, permanence de généalogie,...) et de nouveaux rdv comme Instant coloré ou l'after school, le rdv des ados...

Tout au long de l'année, donc, un programme varié et riche en découverte pour tous les publics ! Programme annexé mais susceptible d'évoluer tout en respectant la contrainte budgétaire.

Ce programme (joint) permettra une reconnaissance des médiathèques comme 3^e lieu : lieu de culture, découverte, rencontres, échanges... Le Réseau poursuit ainsi son objectif d'ouverture culturelle, de facilitateur d'échanges et souhaite être reconnu comme un lieu incontournable au niveau culturel sur le territoire. Il est constaté une attente du public pour cette proposition culturelle.

Cette année, le Réseau intercommunal des Médiathèques ne peut prendre à un projet de terrain auprès de la Médiathèque Départementale. Il est donc demandé au conseil communautaire la somme de 7 000 € pour permettre l'élaboration d'un programme de qualité et équitable sur les 5 médiathèques.

Compte tenu du contexte budgétaire, il est envisagé de demander une participation financière aux participants sur certains rdv à savoir : atelier création de mugs (3 € / unité) et badges (0.5 € / unité), atelier floral et spectacle de conte (excepté Les Racont'arts) (5 €). Afin de faciliter l'encaissement de ces recettes, des forfaits pour la création de mugs et badges seront proposés reprenant la tarification ci-dessus.

Enfin, le budget total des animations 2026 s'élèvera donc à 6 987 €.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le programme des animations 2026 ;
- accepte la prise en charge des frais liés à ce programme d'animations (repas, hébergement, intervention, frais kilométriques...) ;
- autorise le président à signer les documents inhérents aux animations 2026 ;
- accepte la demande de participation financière pour certains ateliers ou rdv suivant la tarification proposée.

3.2 CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ORNE

Mme la vice-présidente en charge de la culture et de la lecture publique explique que le Département de l'Orne, acteur du développement territorial, est engagé dans une politique volontariste de développement de la lecture publique.

Il accompagne les collectivités pour que leurs médiathèques puissent proposer un service public culturel de proximité et des services adaptés répondant aux besoins de la population. Conformément aux missions qui lui sont confiées, la Médiathèque départementale de l'Orne (MDO) :

- Développe, soutient et conforte le maillage territorial pour que chaque ornaïs ait accès à la culture, l'information et aux loisirs
- Accompagne les mutations dans les pratiques culturelles, pour s'adapter aux réalités territoriales et innover
- Encourage le travail intercommunal entre les médiathèques et la mutualisation des ressources
- Conseille les médiathèques pour le développement d'espaces de citoyenneté et d'échanges disposant d'une offre documentaire riche et diversifiée
- Confirme le rôle social, culturel et éducatif des établissements de lecture publique
- Est garante de l'égal accès du citoyen dans les médiathèques

La convention, conclue en 2021, arrive à terme et doit faire l'objet d'un renouvellement pour une durée, cette fois, de 5 ans avec des objectifs définis dans cette dernière.

La convention reprend ces grands axes en faisant apparaître des objectifs à atteindre pendant la durée de cette convention. Ces objectifs comprennent notamment pour la Communauté de Communes Andaine-Passais des engagements financiers, tels que le vote des crédits nécessaires, à hauteur de 2 € par habitant du territoire, pour l'achat de documents ainsi que

0.50 € par habitant pour l'action culturelle du réseau, l'achat de mobilier pour moderniser les équipements ou encore le renfort en ressources humaines pour un fonctionnement optimal des sites.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention d'objectifs de lecture publique avec le département de l'Orne, ainsi que tous les actes, avenants et documents relatifs à cette affaire ;
- s'engage à respecter les engagements figurant dans la convention.

4	FINANCES
----------	-----------------

4.1 OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BP 2026

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1,

Considérant que certains besoins d'investissements ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2026 de la Communauté de Communes Andaine-Passais (72500),

M. Le vice-président en charge du budget propose au Conseil les ouvertures de crédits suivantes :

Opération	Imputation		Montant	Objet
90014 « Médiathèque »	2317	313	10 000 €	Etude, sondage de sols et sous-sol dans le cadre de la rénovation, extension et aménagement de la médiathèque de Couterne
90056 « Crèche »	21568	4221	800 €	Achat de matériel incendie (extincteurs, registre, plan intervention, etc.) pour les locaux de la crèche de Juvigny Val d'Andaine
90080 « Quartier Gare Bagnoles »	2317	845	100 000 €	Appel de fond n°11 à recevoir de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie
90095 « Locaux Technique CC »	21828	020	33 000 €	Achat d'un camion benne d'occasion pour le service Technique
90100 « Voirie Prog2026 »	2188	845	10 000 €	Commandes en cours de panneaux de voirie 2026

A l'unanimité, le Conseil communautaire,

-accepte les ouvertures de crédits ci-dessus ;

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

4.2 TARIF URGENCE CRECHE 2026

Mme la vice- présidente en charge de la petite enfance explique que comme chaque année, le Conseil Communautaire est invité à fixer le tarif d'accueil d'urgence pour les enfants accueillis de façon occasionnelle, en cas d'urgence (enfants qui n'y sont pas habituellement inscrits) à la crèche intercommunale « La Boîte à Malice » située à Bagnoles de l'Orne Normandie.

Au vu du règlement de fonctionnement approuvé par le Conseil Communautaire en date du 20/07/2023, le mode de calcul du tarif d'accueil d'urgence a évolué.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il ne s'agit plus d'un tarif horaire moyen, calculé à partir des participations des familles divisée par le nombre total d'heures facturées N-1 mais d'un tarif horaire minimum calculé à partir d'un tarif plancher soit pour l'année 2026 : 814,62 € x 0,0619% (barème de la CAF pour l'année 2026).

Il est rappelé que la crèche intercommunale « La Boîte à Malice » n'a pas eu de placement d'urgence depuis plusieurs années.

Le tarif d'accueil d'urgence 2026 préconisé s'élève à 0.50 €/heure soit 0.0619% (barème de la CAF) du tarif plancher. Ce tarif était de 0.50 €/heure en 2025 et 0.47€/heure en 2024

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe à 0,50 €/heure le tarif d'accueil d'urgence pour les enfants accueillis en urgence à la crèche intercommunale – site de Bagnoles de l'Orne Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- décide d'APPLIQUER, comme antérieurement, une majoration horaire pour les familles ne résidant pas sur le territoire communautaire de 0.21 €/h ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

4.3 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BUDGET TRANSPORT PUBLIC

M. le vice-président en charge du budget explique qu'afin de pouvoir procéder, sur l'exercice 2026, au mandatement des premières factures relatives au service du Transport Public relevant d'un budget annexe autonome qui ne possède plus de trésorerie, il y a lieu de prévoir le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 000 € du budget général (n°72500) au budget annexe (n°72513).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 000 € du budget général de la Communauté de Communes Andaine-Passais (n°72500 – Article 6573641) au budget annexe « Transport Public » (n°72513 – Article 7741) afin de pouvoir mandater les premières factures sur l'exercice 2026
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4.4 SUPPRESSION EXONERATION FISCALITE POUR CHAMBRE D'HÔTES

Point reporté à une séance ultérieure

4.5 PROJETS D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC

- SAINT FRAIMBAULT – RUE DU 8 MAI

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établies par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Remplacement de mât (387AF-022 / 387AF-023 / 387AF-024 / 387AF-025) Rue du 8 mai 1945 à Saint Fraimbault ;

Vu l'accord de la commune de Saint Fraimbault ;

Le coût estimatif, déduction de l'aide du TE61, des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à :

- 5 073,31 € TTC de préparation, câble et raccordement en m, pose de matériels et fourniture de matériels (4 227,76 € HT)

- 253,67 € de maîtrise d'œuvre (6% des travaux HT)

Coût total : 5 326,98 € TTC

- Aide du TE61 (40% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre) = 1 691,10 €

- FC TVA = 832,22 €

Reste à charge CC ANDAINE PASSAIS : 2 803,66 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – Remplacement de mât (387AF-022 / 387AF-023 / 387AF-024 / 387AF-025) Rue du 8 mai 1945 à Saint Fraimbault ;

- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;

- autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

➤ JUVIGNY – RUE ABBE COUPEL – LA VANNERIE – COMMUNE DELEGUEE LA BAROCHÉ SOUS LUCE

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux indique qu'un projet d'effacement des réseaux sera réalisé en souterrain sur la commune de Juvigny Val d'Andaine (La Baroché sous Lucé) – Rues Abbé Coupel - La Vannerie et des Andaines.

Vu l'avant-projet sommaire réalisé par le TE61, à qui la CC a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public ;

Vu l'accord de la commune de Juvigny Val d'Andaine (DCM du 13/02/23) ;

Le coût estimatif des projets s'élève à :

Effacement de réseaux de télécommunication :

* Travaux = 6 827 € HT soit 8 192 € TTC

* Maîtrise d'œuvre Te61 (6%) = 410 €

* Câblage ORANGE = 771,55 € (Devis ORANGE du 07/05/25)

Coût total : 9 373,55 € TTC

Eclairage public :

- Travaux = 59 727 € HT soit 71 672 € TTC

- Maîtrise d'œuvre TE61 (6% des travaux HT) = 3 584 €

Coût total : 75 256 € TTC

- Aide du TE61 (40% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre) = 23 891 €

- FC TVA = 11 757 €

Reste à charge CC ANDAINE PASSAIS : 39 608 € TTC

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la réalisation des travaux de Génie Civil de Télécommunication et d'Eclairage public sis Rues Abbé Coupel - La Vannerie et des Andaines à Juvigny Val d'Andaine (La Baroche sous Lucé) tel que présenté ci-dessus ainsi que les coûts énoncés ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Génie Civil de Télécommunication ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement éclairage public ;
- autorise le Président à signer la convention et le devis ORANGE ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

5	RESSOURCES HUMAINES
----------	----------------------------

5.1 CREATIONS DE POSTES

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que pour les besoins du service, il convient de créer l'emploi suivant :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe, à temps complet (service administration générale) ;
- Un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet (service administration générale) ;
- Un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité (CPN Torchamp) ;
- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^e classe, à temps complet (Commune de Céaucé) ;
- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), à temps complet (Commune de Céaucé) ;
- Un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité (CC).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de procéder à la création des postes ci-dessus ;
- autorise sur l'emploi permanent le recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L332-8-3° du code général de la fonction publique et dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et du régime

indemnitaire correspondant au groupe de fonctions de l'emploi concerné et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée ;

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

5.2 PRECISION DES DELIBERATIONS N°2021-06-12 et N°2022-01-23 SUR LA LISTE DES EMPLOIS ELIGIBLES AU REGIME DES ASTREINTES

Vu la délibération N°2021-06-12 en date du 24/06/2021 et de la délibération N°2022-01-23 en date du 27/01/2022 sur la mise en place du régime au sein de la Communauté de communes Andaine-Passais et des emplois éligibles, il est proposé au conseil communautaire de modifier la liste des emplois éligibles pouvant recourir aux astreintes pour les besoins et répondant aux nécessités du service.

Ainsi, il est demandé au conseil communautaire de préciser la liste des emplois éligibles, comme suit :

- De la filière technique : Agent technique polyvalent qualifié ;
- Toutes filières confondues : Responsable de service, Responsable de structure, Contrats d'apprentissage.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- précise les délibérations susvisées en ajoutant les emplois d'agent technique polyvalent qualifié (filière technique), de responsable de service et de responsable de structure (toutes filières confondues) ;

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

6	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
---	------------------------------------

Prochaines réunions :

CLECT : le 17 février à 14h à Juvigny

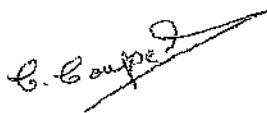
Commission des finances : le 24 février à 14h à Juvigny

Conseil communautaire : le 26 février 2026 à 19 h à Juvigny et le 5 mars à 19h à Juvigny

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance

Christian COUPEL



Le Président

Sylvain JARRY

